62e année. — N° 44 | Le Numéro : UN franc | Samedi 9 Octobre 1943

L'Indépendant

Abonnements | Dordogne..... Un an 40 fr. / Autres départements 55 fr. | Directeur-Administrateur Robert TAILLANDIER | Téléphone 5 C. C. P. Limoges 267.19 | Annonces classées ... la l. 4 fr. / Chronique locale..... » 5 fr. | Annonces judiciaires. la l. 5 fr. / — commerciales » 3 50

Quelques Chiffres

Pour la quinzaine allant du 16 au 30 juin, les opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la caisse des Dépôts et Consignations, s'établissent comme suit (Paris et départements): excédent de dépôts : 476 millions 409 139 francs.

Du 1er janvier au 30 juin 1943, l'excédent des dépôts ressort à 8.160.248.676 fr.

Quant aux impôts, ils accusent, pour le premier semestre de l'année 1943, des rentrées supérieures de 11.539 millions à celles du premier semestre de l'année 1942 (54.073 millions contre 42.534 millions).

Enfin, *l'Agence Economique et Financière* a publié une intéressante étude sur les émissions du Trésor. En 1943, les chiffres des excédents sont les suivants :

	Millions
Janvier-février. .	13.274
Mars	9.473
Avril	7.886
Mai	13.186

soit une moyenne de 8 634 millions.

Ce résultat est d'autant plus intéressant qu'il coïncide avec un accroissement des appels à long terme.

Le total de ces emprunts s'est élevé, en 1942, à 16 milliards en chiffre rond. De janvier à juin 1943, le montant des émissions à long terme atteint 26.332 millions, soit une augmentation de 10 milliards.

On peut donc conclure de ces trois séries de chiffres que, dans les circonstances exceptionnelles où nous vivons, il est réconfortant de constater, à la fois, la capacité croissante d'épargne du pays et la solidité du crédit de l'Etat.

Jean de GRANDVILLIERS.

La Mort de Raymond Chantal

Notre collègue et ami Raymond Chantal vient de décéder à l'âge de 68 ans après une longue maladie.

Ancien receveur des Postes à Bergerac, il avait succédé comme rédacteur correspondant de la *Petite-Gironde* à notre ami Louis Dubrac.

Ceux qui ont eu la joie de le connaître n'avaient pas tardé à apprécier sa bienveillance, ses grandes qualités de cœur, son jugement exquis et personnel.

Nous goûtions la sûreté et la profondeur de ses connaissances et sa parfaite aménité.

On le rencontrait toujours avec plaisir, alerte et aimable, dans les rues de notre cité.

A Mad. veuve Chantal, à son fils docteur vétérinaire à Monpont, à Madame et M. Pommier, ses fille et gendre et aux autres membres de la famille, nous adressons nos vives et sincères condoléances.

R. T.

Les obsèques de M. Chantal furent célébrées le 1er octobre à 10 h., au milieu d'une très nombreuse assistance parmi laquelle on remarquait les membres de la Presse locale et régionale, des délégations des P. T. T. et de l'harmonie Sainte Cécile le regretté défunt était vice-président de cette société locale.

De belles gerbes de fleurs et couronnes avaient été offertes.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Emile Chassagne, conseiller départemental ; Riu, commissaire de police honoraire ; Escalas, contrôleur des P. T. T. en retraite ; P. Peyrot, rédacteur-correspondant de *La France de Bordeaux*, président de l'Association amicale de la Presse bergeracoise ; Cabanis, receveur des P. T. T. au bureau de Bergerac ; Perrilliard, directeur de l'Agence Havas à Périgueux.

Après la cérémonie religieuse à l'église Notre-Dame, l'inhumation eut lieu au cimetière Beauférier dans un caveau de famille.

LOTERIE NATIONALE
25e Tranche 1943
Les dixièmes P'TIT QUINQUIN ont encore gagné 825.000 fr de gros lots avec les numéros 260 875 — 367 510 — 444 476.
En vente partout.

D'UNE SEMAINE... A L'AUTRE

La fin de la semaine écoulée a été marquée par l'important discours prononcé par le Président Laval devant les représentants de Paris et de la Seine, L'Hôtel-de-Ville, monument si riche par les souvenirs historiques qu'il rappelle, a, ce jour-là, entendu des paroles qu'enregistrera l'histoire.

« Je travaille avec un but, un seul but : essayer de nous sauver », a dit le chef du gouvernement, et tous ses auditeurs l'ont compris et applaudi, car ceux-là qui l'ont écouté savent ce que sont les responsabilités publiques et combien il est difficile de subordonner l'intérêt de quelques-uns à l'intérêt du plus grand nombre. Ils savent aussi la force des préjugés et que les hommes saisis par la passion sont fort capables de travailler contre leur intérêt. Ils savent que l'art de la politique est plus difficile dans les circonstances actuelles qu'il ne le fut jamais. »

Le président Laval a déclaré qu'il ne désespérait pas de la patrie, car, a-t-il proclamé encore, « j'ai la certitude que, si les Français le veulent, ils peuvent se sauver ».

Montrons donc tous que nous savons vouloir.

Chez les dissidents
Nouveau différend à propos de la Corse

(Dépêche O. F. I.)

C'est la question de la Corse qui est à la base du différend qui vient d'opposer, une fois de plus, à Alger, l'ex-général de Gaulle et l'ex-général Giraud.

Giraud avait, en effet, nommé à Ajaccio un soi-disant préfet, dont la nomination a été contestée par le Comité d'Alger au sein duquel les gaullistes détiennent la majorité.

On sait comment Giraud a été forcé de baisser pavillon devant le Comité d'Alger qui lui a imposé un « commissaire à la défense », auquel il sera désormais subordonné politiquement. Mais la question du préfet d'Ajaccio demeure entière.

Le travail français en Allemagne

L'activité des groupements de la région d'Ulm

(Du correspondant particulier de l'O. F. I.)

Ulm, 2 octobre.

Nombreux sont nos compatriotes employés dans les usines d'Ulm.

A ce sujet M. Wittner a dit notamment :

« La ville d'Ulm compte actuellement un assez grand nombre de Français. Nous nous sommes dès le début, efforcés de les grouper en fondant, il y a deux mois environ, une Amicale qui compte maintenant plus de 700 adhérents. Deux autres Amicales, rattachées à celle d'Ulm, ont été créées à Bibersch et à Elmingen, localités voisines distantes d'une trentaine de kilomètres.

« Quant à l'assistance morale et matérielle, un Groupe d'entr'aide s'occupe des ouvriers malades ou dans le besoin.

« En ce qui concerne les loisirs, des orchestres, des groupes artistiques, des équipes sportives ont été créés. »

En quelques lignes

Six mécaniciens et chauffeurs de C. N. C. F. sont cités à l'ordre de la nation.

— S. E. M. Ricardo Olivéra, ambassadeur d'Argentine, a reçu des mains du Maréchal les insignes de Grand'Croix de la Légion d'Honneur.

— « Aucun compromis n'est possible entre le Reich et la Russie soviétique », affirme-t-on à Berlin.

— A Bucarest, un incendie provoqué par l'imprudence d'un fumeur cause la mort de 31 ouvriers.

— Dans le Morbihan, on a arrêté de dangereux bandits pillards et incendiaires de fermes.

— A la gare de Saint-Sulpice-Laurière, des inconnus s'emparent de 1.185.000 francs.

— En Haute-Savoie, un capitaine de gendarmerie est victime d'un attentat terroriste.

— Au Brésil, plusieurs wagons de dynamite font explosion. 13 morts, nombreux blessés.

— Des réjouissances ont commencé dans l'Inde entière à l'occasion du 70e anniversaire de la naissance de Gandhi.

— Les fameuses ruines historiques de Pompéi ont beaucoup souffert des récents combats qui ont eu lieu dans la région. De nombreux monuments célèbres ont été détruits.

— Le comte de Plymouth, ancien sous-secrétaire d'Etat du Foreign Office et du Secrétariat des Colonies, est décédé à l'âge de 54 ans.

— Le nouvel ambassadeur d'U. R. S. S. à Londres, M. Feodor Goussey, est arrivé dans la capitale anglaise.

— M. Amédée Bussière, préfet de police, a remis la médaille de vermeil des actes de courage et de dévouement au gardien Biguet, blessé dans l'accomplissement de son devoir.

— Les négociations économiques germano-suisses, qui étaient en cours depuis déjà quelque temps à Berne, ont abouti à la signature d'un nouvel accord. Ce dernier est provisoirement valable jusqu'à la fin de l'année.

— Le duc de Wellington a été tué au feu, en Italie. Il était capitaine de Kommando et était âgé de 31 ans.

— Le brigadier général R. Sutherland, chef d'état-major du général Herring, commandant le Grand Quartier Général avancé des forces terrestres en Nouvelle-Guinée, a été tué dans un accident d'avion.

— On a découvert à Marseille un abattoir clandestin. Les nommés Germaine Rougier, Paolo Bermond, Giovanni Robbiano, Marguerite Emeric et Louis Cortesi, impliqués dans cette affaire, ont été mis à la disposition de la justice.

— A Compiègne, deux trains sont mitraillés par des avions anglo-américains. 1 mort, 6 blessés.

— La Bulgarie a fêté l'anniversaire de son indépendance.

— Au Danemark, des mesures ont été prises par les autorités allemandes afin d'éliminer les juifs de la vie publique.

— Au Portugal, l'état de santé du président Carmona continue à s'améliorer. Il a déjà pu quitter le lit.

Sur les fronts de guerre

Les attaques soviétiques se brisent sur la résistance allemande.

Dans l'ensemble, le front n'a guère changé cette semaine.

Au sujet de l'Italie, le chroniqueur militaire d'*Inter-France* écrit :

« En dehors du front de bataille de l'Italie méridionale, l'attention se porte sur plusieurs points du secteur méditerranéen. Dans les Balkans, la Wermacht agit avec la dernière énergie. Les partisans sur les côtes dalmates ou au Monténégro n'abandonnent rien de leurs intentions dans l'espoir que les Etats-Unis ne tarderont pas à venir les secourir. Mais le partage des zones d'influence entre Soviets et Britanniques et la querelle qui va s'envenimant entre Moscou, Londres et Washington, concernant les opérations sur le versant est de l'Adriatique, rendent chaque jour plus malaisée la réalisation de cette hypothèse.

Au delà de Naples, la progression de la 5e armée s'effectue toujours avec une extrême lenteur, freinée par les obstacles innombrables dont les routes sont jalonnées.

L'aile droite américaine n'avance guère plus rapidement et ne se trouve encore pour l'instant, après avoir contourné les monts Tabourno et opéré la jonction avec les Britanniques, qu'au nord de Bénévent et de Frigento, alors que dans la partie centrale du front, la 8e armée, après des étapes difficiles, n'a qu'à peine dépassé Valuta et Grottaminarde, sur la transversale Adriatique-Tyrrhénienne.

Dans le secteur est, Montgommery, sans qu'il soit possible de fixer avec exactitude l'emplacement de ses pointes de colonne, voudrait profiter d'un terrain plus favorable pour hâter la marche de ses formations motorisées. Il regroupe celles ci à l'ouest de San-Severo et au delà de Lucerna, incombe à tous. L'artisanat a un grand rôle à jouer.

M. le sous préfet fit entendre de fortes paroles de concorde, de solidarité et d'union qui allèrent au cœur de tous et firent une profonde impression sur l'auditoire.

C'est au cri de : « Vive la France », que M. le sous-préfet termina son éloquent discours que l'assistance tout entière salua d'applaudissements répétés.

L'abondance des matières nous prive du plaisir de donner au compte-rendu de cette cérémonie tout le développement que nous aussions désiré. Mais qu'il nous suffise d'ajouter que 121 élèves sont inscrits aux cours professionnels, et que l'immeuble Perdoux leur ouvrira provisoirement ses portes pour la rentrée prochaine.

L'Association des maîtres artisans du Bergeracois comprend un millier de membres. Elle est prospère.

Les récompenses

La distribution des prix eut lieu aussitôt après le discours de M. le sous-préfet.

Voici les palmarès :

Récompenses obtenues par les apprentis et artisans maîtres à l'Exposition de Limoges, 1942.

Apprentis : diplôme de médaille d'argent et un livret de Caisse d'épargne de 500 fr., offert par la Chambre de Métiers de la Dordogne, Mlle Vergnac, apprentie brodeuse, à Vélines.

Diplôme de médaille de bronze et un livret de Caisse d'épargne de 500 fr. offert par la Chambre de Métiers de la Dordogne : M. Labatut, apprenti forgeron chez M. Labatut, à St-Antoine-de-Breuilh.

Diplôme de médaille de bronze et un livret de Caisse d'épargne de 500 fr., offert par la Chambre de Métiers de la Dordogne, M. Polo Pezand, apprenti ébéniste chez M. Dumas, à Bergerac.

Diplôme mention honorable et livret de Caisse d'épargne de 500 fr., offert par la Chambre de Métiers de la Dordogne, M. Roussely, apprenti peintre chez M. Roussely, à Bergerac.

Prix du meilleur apprenti du canton : un livret de Caisse d'épargne de 300 fr., offert par la Chambre des Métiers de la Dordogne, M. René Deffreix, apprenti typographe chez M. Boyer, à Bergerac.

Artisans-maîtres : Diplôme de grand prix, M. Varoquesux, potier d'art, à Lembras.

Diplôme d'honneur, Mlle Lhotellier, fabrique de jouets, à Bergerac.

Diplôme de médaille d'or, M. Boutelier, ébéniste, à Bouniagues.

M. Gabriel Dumas, ébéniste à Bergerac.

Diplômes de médaille de vermeil :

M. Couvrat, potier à Bergerac.

M. Costr, sculpteur à Bergerac.

Chavalarias, chaudronnier à Bergerac.

Doucet, tonnelier à St-Georges-de-Monclard.

Ladeuil, vannier à Bergerac.

Laval, serrurier à Bergerac.

Mme Tortellier, chaussures raphia, à Bergerac.

Diplômes de médaille d'argent :

M. Bezenat, outilleur à Monpazier.

Mme Borderie, corsetière à Bergerac.

M. Bonysset, radio à Bergerac.

M. Colombet, tonnelier à Bergerac.

Mme Dreuilh, corsetière à Bergerac.

Mme Gatinel, brodeuse à Monpazier.

M. Jaume, serrurier à Bergerac.

M. Labasse, mécanicien à Bergerac.

M. Fabonne, ébéniste à Bergerac.

M. Lescoup, menuisier à St Nexans.

M. Muller, décorateur à Bergerac.

M. Pichot, tonnelier à Villamblard.

Mme Sus, couturière à St-Léon-d'Issigeac.

Mlle Zucarelli, corsetière « Au Lilas Blanc », à Bergerac.

Diplômes de médaille de bronze :

M. Déjean, sabotier à Lalinde.

M. Farjanel, menuisier à Bergerac.

M. Issaly, charron à Issigeac.

M. Jounael, mécanicien à Bergerac.

Mlle Lesser, fabrique de sacs à main à Cours St Front.

Mme Lescoup, tailleur à Cours-de-Pile.

M. Mermod, fabricant de boîtes de conserves à Bergerac.

M. Ouvradou, menuisier à Bergerac.

MM. Vigier et Perrier, sabotiers à Monpazier.

Mentions honorables : M. Besse, cycles, à Bergerac.

M. Davel, menuisier à St-Méard-de-Gurçon.

M. Joubert, ébéniste à Bergerac.

M. Lagarde, mécanicien cycles à Bergerac.

Mme Nepveu, professeur de coupe, à Bergerac.

M. Roturier, forgeron à Saint-Antoine de Breuilh.

M. Vacher, prisonnier de guerre de Bergerac.

Distribution des prix
accordés aux apprentis
pendant l'exercice avril à juillet 1943

Enseignement général — Législation du travail : 1er prix, Mlle Jean Ginette, 400 fr. ; 2e prix ex-æquo, Mlle Bagnols Josette, 80 fr. ; Wattrin Claude, 80 fr. ; 3e prix, Mlle Carton Simone, 60 fr. ; 4e prix ex-æquo, Mlle Bagnols Henriette, 50 fr ; M. Chavalérias Jean 50 fr. ; 5e prix, M. Verdier Charles 40 fr.

Hygiène, prix d'assiduité : Mlles Bagnols Henriette, 25 fr. ; Bagnols Janine, 25 fr. ; Carton Simone, 25 fr. ; Jean Ginette, 20 fr. ; MM. Defreix Robert, 20 fr ; Chavalier Jean, 20 fr. ; Mazel Raymond, 15 fr. ; Delord Guy, 15 fr ; Chaumont René, 15 fr. ; Métifet René, 15 fr.

Dessin : 1er prix ex-æquo, M. Maury Michel, 75 fr. ; 2e prix, M. Pouget Gérard, 60 fr. ; Industriel, 2e prix ex-æquo, M. Delord Guy, 50 fr. ; M. Quéraud Jean, 50 fr.

Dessin prix d'assiduité : MM. Murat Gérard, 30 fr. ; Delfreix Robert, 30 fr. ; Piwanca André, 25 fr.

Coupe et couture, travail : 1er prix ex-æquo, Mlles Jean Ginette, 100 fr. ; Bagnols Jeanine, 100 fr. ; 2e prix, Bagnols Henriette, 80 fr. ; 3e prix, Carton Simone, 60 fr. ; prix d'assiduité, Bagnols Jeanine, 25 fr. ; Bagnols Henriette, 25 fr. ; Carton Simone, 25 fr.

Enseignement commercial : 1er prix, Mlle Carton Simone, 50 fr.

Serrurerie (technique) : 1er prix, MM. Laval Robert, 80 fr. ; 2e prix, Contini Roger, 60 fr. ; assiduité, Aubron André, 25 fr. ; Contini Roger, 25 fr. ; Laval Robert, 25 fr.

Forge (pratique) : 1er prix ex-æquo, MM. Charron Claude, 80 fr. ; Rivière Emilien, 80 fr. ; 2e prix ex-æquo, Murat Gérard, 70 fr. ; Aubron André, 70 fr. ; 3e prix, Gueylard Jacques, 50 fr. ; assiduité, Mazel Raymond, 25 fr. ; Delord Guy, 25 fr. ; Charron Claude, 25 fr.

Ajustage (pratique) : MM. Barthoumieux Jean, 60 fr. ; 2e prix, Barthe Maurice, 50 fr. ; 3e prix ex-æquo, Piwalca André, 30 fr. ; Rivière Emilien, 30 fr. ; 4e prix ex-æquo, Caillaux Pierre, 25 fr. ; Delord Guy, 25 fr. ; Vitrac Georges, 25 fr. ; Bailhaut Jacques, 25 fr. ; assiduité, prix ex-æquo, MM. Barthoumieux Jean, 25 fr. ; Barthe Maurice, 25 fr. ; Piwalca André, 25 fr. ; Rivière Emilien, 25 fr. ; Delord Guy, 25 fr. ; Mazel Raymond, 25 fr. ; Chaumont René, 25 fr ; Métifet, 15 fr. ; Mesponlade, 15 fr.

Menuiserie (pratique) : 1er prix, MM. Joly Fernand, 80 fr. ; 2e prix, Moulinier Maurice, 50 fr. ; 3e prix, Rivière Rémy, 40 fr. ; assiduité, prix ex-æquo, Placier Jean, 25 fr. ; Placier Jacques, 25 fr. ; Randonnier Georges, 25 fr.

Menuiserie (pratique), prix aux élèves des Cours complémentaires : 1er prix, MM. Londeix Georges, 60 fr. ; 2e prix, Dubernet François, 50 fr. ; 3e prix, Legrand Louis, 40 fr. ; 4e prix, Foulquier Guy, 30 fr.

Ebénisterie (technologie) : 1er prix, MM. Estalle Nicolas, 80 fr. ; prix spécial remis par un anonyme, 100 fr. ; 2e prix, Fabre Camille, 70 fr. ; prix spécial remis par un anonyme, 50 fr. ; 3e prix, Froment Robert, 60 fr. ; prix spécial remis par un anonyme, 50 fr. ; 4e prix ex-æquo, Monpontel Guy, 30 fr. ; Maury Michel, 30 fr. ; assiduité, 1er prix, Chalté Nicolas, 30 fr. ; 2e prix ex-æquo, Fabre Camille, 25 fr. ; Froment Robert, 25 fr. ; Monpontel Guy, 25 fr. ; 3e prix, Maury Michel, 20 fr.

Ebénisterie (pratique) : 1er prix, ex-æquo, MM. Mazeau Albert, 80 fr. ; Laneau Roger, 80 fr.

Plomberie-zinguerie (théorie) : 1er prix, MM. Chevalier Jean, 80 fr. ; 2e prix, Mathé Guy, 70 fr. ; assiduité, 1er prix, Mathé Guy, 30 fr. ; 2e prix, Verdier Charles, 25 fr.

Tolerie-chaudronnerie (théorie) : 1er prix, MM. Watrin, 80 fr. ; 2e prix, Nailhac, 70 fr. ; assiduité, 1er prix, Nailhac, 30 fr. ; 2e prix, Quéraud, 25 fr.

Charpente : 1er prix, MM. Delbasty, 80 fr. ; assiduité, Delbasty, 30 fr.

Série d'arrestations

Le 30 septembre, M. le Procureur de la République plaça sous mandat de dépôt le nommé Michel Baranow, 44 ans, cultivateur à Saint-Maurice, commune de Saint-Laurent-des-Bâtons, arrêté par la gendarmerie de Saint-Alvère pour vol.

Le mandat de dépôt fut confirmé par le tribunal, à l'audience des flagrants délits, et Baranow fut transféré le lendemain à Périgueux.

— Le 1er octobre, M. le commissaire de police déféra au parquet le nommé René Buisson, 24 ans, manœuvre à Bergerac, originaire de La Coquille (Dordogne), arrêté pour vol d'une bicyclette.

Mandat de dépôt fut décerné et Buisson prit la direction de Périgueux.

— Le 2 octobre, M. le juge d'instruction plaça sous mandat de dépôt Louis Gouze, 22 ans, cultivateur à Gazalle, commune de Beaumont, et Emile Rives, 20 ans, cultivateur à Bayac, arrêtés par la gendarmerie de Beaumont pour vol et complicité de vol de bicyclette.

— Le même jour, la gendarmerie d'Eymet déféra au parquet le nommé Raymond Depontot, 23 ans, chauffeur mécanicien à Libourne, arrêté pour vol de bicyclette.

M. le Procureur de la République déserna mandat de dépôt.

Les trois sus-nommés furent dirigés sur Périgueux le lendemain.

— Le 5 octobre, M. le Procureur de la République plaça sous mandat de dépôt le nommé Jean-Baptiste Aubert, 34 ans, originaire de Saulcy-sur-Meurthe (Vosges), arrêté par M. le commissaire de police pour vol de bicyclette.

Aubert fut transféré le lendemain à Périgueux.

ACHAT de tout débarras, cave et grenier et linges d'occasion. Vient à domicile.
S'adresser 24, rue des Conférences, Bergerac.

Série de vols. — Le 26 septembre, vers 18 h 30, M. René Durand, 35 ans, propriétaire au Petit-Ciozeau, commune de Flaugeac, déposa sa bicyclette, d'une valeur de 2 000 fr., contre le mur de la maison de M. Brissaud.

Lorsqu'il voulut la reprendre, la machine avait disparu. Enquête de la gendarmerie de Sigoulès.

Le 28 septembre, vers 8 heures, M. Henri Toulemon, 49 ans, avoué à Sarlat, en vacances chez son beau-père M. Chaussade, au hameau de Platier, commune de Montagnac-Lacrempse, constata la disparition de sa bicyclette, estimée 3.500 fr., qu'il avait placée dans une petite cave attenant à la maison d'habitation.

Le vol avait été commis au cours de la nuit.

La gendarmerie de Villamblard ouvrit une enquête.

— Le 23 septembre, M. Bernard Raddin, 24 ans, cultivateur à Canterie, commune de Fongueyrolles, fut délesté d'un billet de banque de cinq mille francs. Enquête de la gendarmerie de Vélines.

— Le 19 septembre, les roues des bicyclettes de MM. André Chauveroche, de Naussannes, et Lucien Grangier, de Faurille, furent enlevées par un jeune cultivateur de Faux, qui fit l'objet d'un procès-verbal de gendarmerie.

Répétons-le aux rhumatisants

Tous ceux qui souffrent de rhumatisme, de maux de reins, de sciatique doivent savoir que l'antirhumatismal Gandol soulage vite de façon durable. Un cachet Gandol matin et soir, et bientôt les douleurs s'apaisent, les articulations s'assouplissent, les mouvements deviennent plus faciles. Aucun ennui pour l'estomac. Ttes Phies. 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Lab. Hélin, Chateauroux. Visa 846 P. 2670.

Défense Passive. — Il est rappelé qu'il est indispensable de régulariser au plus tôt la situation du Personnel de la Défense Passive, dans son intérêt même : volontaires et requis, par une visite médicale réglementaire. Le droit à pension ne pourra être déterminé, le cas échéant, qu'à la date du certificat de visite préalablement établi. Le certificat permettra à la fois d'utiliser tout le personnel de la D. P. existant et de sauvegarder leurs droits et ceux de l'Etat en cas d'aggravation des tares dont ils sont porteurs ou des blessures ou maladies contractées en service.

Les médecins habilités par l'Ordre des Médecins pour passer ces visites médicales sont pour Bergerac, tous les médecins de médecine générale.

Avant de se rendre à la visite, le Personnel de la D.P. devra être muni d'un certificat de visite qui lui sera remis par la mairie, service de la D.P., 1er étage.

La Direction de la D.P. dégage toute responsabilité en cas de non régularisation de la situation médicale des intéressés. Il ressort en effet des instructions en vigueur, que le Personnel de la D.P. n'ayant pas subi cette visite ne sera pas couvert en cas d'accident.

Prenez-vous une infusion le soir

C'est chose agréable après le dîner, qu'une infusion bien chaude. Mais pourquoi, joignant l'utile à l'agréable, n'adopte-t-on pas la tisane Vichyflore ? Elle est délicieuse. De plus, grâce à ses plantes médicinales associées aux sels Vichy-Etat, elle agit heureusement *sur le foie*, l'estomac, l'intestin, *favorisant* ainsi la digestion et *procurant un sommeil paisible*. Vichyflore, 11 fr. 90 la boîte. Ttes Phies. Lab. Hélin, Chateauroux. Visa 846 P. 2893.

Chronique Locale

Cercle Musical. — Le Bureau du Cercle Musical, réuni mardi soir, a décidé au milieu d'une ambiance toute pareille à celle du passé de rompre le long silence dans lequel s'était enveloppée par la force des choses, la société, depuis les heures tragiques de 1940. N'est-ce pas, en effet, dans le domaine serein de l'art, et là seulement que viennent s'émousser et même s'éteindre les passions fougueuses, les haines vivaces, pour faire place à des joies profondes et pures, parce-que vraies. La réunion générale du Cercle a donc été fixée au mardi 12 octobre, à 20 h. 30, dans la nouvelle salle de la rue Merline et la présente note est une convocation pour les membres inscrits.

Aux programmes lyriques qui étaient en raison d'être et firent sa réputation, les membres dirigeants de notre vieux groupement choral ont aussi décidé d'adjoindre une section de comédie, faisant ainsi à l'art dramatique la place qui lui convient et qui permettra, du moins ils l'espèrent, de donner à l'avenir des spectacles complets.

Aux choristes anciens, cet appel est presque inutile car c'est une joie pour eux de revenir, mais vous, jeunes gens et jeunes filles, que l'art vocal et celui de la comédie intéresse, venez vous joindre à ces vieux amis qui vous accueilleront avec sympathie, début de l'amitié, et vous aideront de leur expérience et par leurs conseils désintéressés à oublier, en quelque sorte, les heures pénibles de vos débuts dans l'existence.

Les demandes d'inscription sont reçues par MM. Belingue, président, rue du Mourier, Denoux, secrétaire général, bureau de l'Etat Civil à la mairie, Darrieu, rue du Maréchal Pétain, Laroumanie, place de la Madeleine, et à la salle nouvelle, rue Merline, 1er étage, les soirs de réunions ou répétitions.

Trouvailles. — Il a été trouvé :

Un livre écrit en langue allemande, Lichtenstein, de Hauff. Déposé au bureau de police.

Un bracelet métal blanc par Mme Coste, rue St-Clar.

Un imperméable par Mme Bor, rue Fonsivade.

Un bateau de pêche en dérive sur la Dordogne, recueilli par M. Dubure, rue Georges Clemenceau.

Une montre en métal doré par Mme veuve Paul, baraquement du Bout-des-Vergnes.

Un mouton, recueilli par M. Saignette, route de Bordeaux.

Une roue de bicyclette par M. Coudert, rue St-James.

Une pèlerine d'enfant par M. Chazette, route de la Brunetière.

Un porte-monnaie contenant une certaine somme par Mlle Alice Bertrand, rue Montesquieu.

Une broche perles par Mme Belugue, Crédit Commercial.

Une broche forme tête de femme par Mlle Lebrun, 23, rue St-Martin.

Un foulard par Mlle Jeanne Allègre, 22, boulevard Montaigne.

Un sac à provisions contenant une serviette et un porte-monnaie avec certaine somme par M. Couturier, 11, rue Coulmiers.

Un foulard par Mlle Simon, orphelinat, rue Valette.

Une chainette or par M. le docteur Tauzia, avenue Pasteur.

Un colis contenant un treillis par Mlle Boissavit, route de Gala.

Déclarations ont été faites au commissariat de police, bureau des épaves.

Quintonine
HELIN Pharm. CHATEAUROUX
Visa 844-P-3620

Pharmacie de service. — Demain dimanche, pharmacie Pic, rue Neuve-d'Argenson.

Caisse d'Epargne de Bergerac

Boulevard Maine de Biran

Résultats du mois de septembre 1943

Placements	2.426.295 »
Remboursements	467.561 »
Excédent des placements	1.958.734 »

Obsèques. — Samedi 2 octobre, à 16 h., furent célébrées au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Emilien Guilbaud, 45 ans, employé des P. T. T. à Bergerac, mort des suites des blessures qu'il avait reçues lors de l'accident dont il fut victime à la Mérille, près le faubourg de la Madeleine, et que nous avons relaté dans un précédent numéro.

Nos condoléances à la famille.

— Mercredi ont eu lieu, à Bergerac, les obsèques de M. A. Maury, président de la Chambre Professionnelle de l'Hôtellerie, membre de la Chambre de Commerce de Bergerac, administrateur de la Caisse d'épargne.

Très connu dans notre ville, le défunt y jouissait de la sympathie unanime.

Il est décédé à la suite d'une longue maladie à l'âge de 69 ans.

Une nombreuse assistance avait tenu à accompagner à sa dernière demeure cet homme de cœur.

Dans cette triste circonstance, nous adressons à sa veuve, à son fils Roger, à son gendre M. Guy Godard et à toute sa famille, nos sentiments de condoléances attristées.

Monsieur CALVET ne répond plus des dettes contractées par sa femme, née LASSERRE, qui a quitté le domicile conjugal.

IL A ÉTÉ PERDU le 28 septembre, dans la matinée, sur le trajet Périgueux-Vergt-La Brande-Monclar-Lamonzie-Bergerac, une pièce de tissu pour chaussures de couleur grise pesant environ 40 kilos.

La ou les personnes qui l'auraient trouvée sont priées d'en aviser le destinataire : *Anciens Etablissements J. S. à Bergerac*, qui la feront prendre en remettant forte récompense.

Jeunes gens désireux d'apprendre un métier. — L'atelier de jeunes travailleurs de Bergerac, installé définitivement à l'Alba, Bergerac, recommencera ses cours le lundi 18 octobre 1943. Les jeunes gens désirant apprendre un bon métier dans les branches suivantes : ajustage, tour, soudure autogène, forge, chaudronnerie, menuiserie, ébénisterie, peuvent se présenter au Centre. Aucun diplôme d'entrée n'est exigé. Les jeunes y sont nourris, habillés gratuitement et peuvent être internes ou externes suivant le désir des parents.

L'enseignement est assuré par des moniteurs diplômés du Secrétariat Général à la Jeunesse.

Un cours de maroquinerie sera donné aux jeunes qui désireront apprendre ce métier qui représente depuis de longues années le « goût français » dans les pays étrangers. Cet enseignement aura lieu comme par le passé aux Etablissements Rodriguez, au faubourg, Bergerac. Les inscriptions sont reçues au bureau du Centre, à l'Alba, tous les jours de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 16 h.

APPRENTIES TRICOTEUSES demandées de suite, 14 ans. S'adresser bureau du journal. (Visa n° 401).

Avis aux commerçants. — De nombreuses cartes, textiles et alimentation sont perdues chaque mois par leurs détenteurs au cours de leurs achats.

Il est rappelé que toute carte oubliée ou perdue doit être sans délai apportée au Service intéressé de la Mairie, (Ravitaillement).

Chaque perte donnant lieu à P. V. et enquête de la Police, d'importantes démarches seront ainsi évitées.

Au marché. — Le marché du 2 octobre fut animé. Apports assez importants de salades, céleris, pommes et champignons.

Quelques paniers de châtaignes et de raisins rapidement enlevés.

VOUS QUI DESIREZ
Vendre ou Acquérir Propriétés, Villas, Fermes ou Châteaux
Tous prix, toutes contenances
Une seule adresse :
Cabinet Jean-Ernest CROUZEL, Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers, Le Buisson (Dgne). Téléphone 9.

Au tribunal. — L'audience solennelle de rentrée du tribunal de Bergerac, eut lieu le samedi 2 octobre, à 13 h. 30.

Madame veuve SANTURÉ informe sa clientèle qu'elle continue sa fabrication de buses pour puits, parpaings et tous travaux de puits. S'adr rue Pont-Saint-Jean ou veuve GALLY, faubourg.

Cinéma Odéon. — Jeudi, vendredi, samedi et dimanche, Danielle Darrieux et Albert Préjean, dans *Caprices*.

Salle des Ouvriers. — Cinéma samedi et dimanche, *Faux coupables*.

Expédition des colis *aux Anciens des Chantiers de la Jeunesse requis pour le S. T. O. en Allemagne.*

La section départementale de l'Association des anciens des Chantiers informe les parents des Jeunes requis pour le S. T. O. en Allemagne que le service d'expédition de colis continue à fonctionner comme par le passé malgré les nouvelles dispositions concernant l'acheminement des colis à destination de l'Allemagne.

Il est rappelé que ce service a pour but d'éviter aux expéditeurs les formalités de douane et de gare, d'accélérer l'acheminement de ces colis par le groupage et le dépôt à jours fixes.

La permanence de ce service a lieu le mardi de 14 h. à 18 h. au local annexe de l'A. D. A. C., rue Saint-Louis, à Bergerac.

Des femmes perdent le quart de leur vie

Combien de femmes sont nerveuses et « patraques » une semaine par mois ! Rappelons-leur que les gouttes Florides équilibrent la femme et combattent la plupart de ces malaises. Les Gouttes Florides conviennent à tous les âges de la vie. Elles sont particulièrement utiles entre 40 et 50 ans. Le flacon de gouttes Florides : 16 frs. 90. Si vous ne pouvez pas vous procurer les gouttes Florides faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30. Ttes Phies. Lab Hélin, Chateauroux. Visa 946 P. 3309.

ACHAT VENTE ÉCHANGE — MEUBLES ANCIENS ET MODERNES
Maison Vve GOT
E. BENOIST Gendre, Successeur
11, rue Mounet-Sully, BERGERAC
Location Téléphone 652

Etat-civil de la ville de Bergerac

NAISSANCES

Saudou Viviane, avenue Calmette.
Chancel Josette, route de Gala.
Le Cannu Isabelle, place Bellegarde.
Muller Marie-Claire, 29, rue du Professeur Pozzi.
Picaud Anne-Marie, avenue Calmette.
Grenier Claude, rue Saint-Etienne.
Castagna Michel, place Bellegarde.
Turbègue Monique, rue de l'intendance.
Georgevail Jean François, route de Gala.
Wendling Monique, rue du Grand Moulin.

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

Henche Micheline, enfant, rue Guizot.
Fray Henri 48 ans, négociant, Impasse Doublet.
Laubeau Eugène, 71 ans, boucher rue du Petit Sol.
Chantal Raymond, 67 ans, receveur des Postes en retraite, rue du Pont Saint-Jean.
Bonnamy, Elie, 70 ans, industriel, rue de Coulmiers.
Gaillard Alain, enfant, rue Guizot.
Guilbaud Emilien, 45 ans, employé des Postes, boulevard, Chanzy.
Maury Salvador, 68 ans, hotelier, à Versannes, Bergerac.

VICHYBOL
Laxatif doux
LABOR. HÉLIN - CHATEAUROUX - Visa N° 846 P. 4664

MANŒUVRES agricoles pour rentrer vendanges, Cave Coopérative Monbazillac, urgent. Se présenter Cabinet Chèvre, 94, rue Neuve, Bergerac, ou Cave Coopérative. (Visa n° 431). 634

A VENDRE vélos homme et femme, pneus état neuf. S'adr Borde, 14, place Clairat. 636

L. Dhumerelle & Fils
52, place Gambetta
Transactions immobilières
Achat et vente de Propriétés
Fonds de Commerce, Industries

LES SPORTS

Brillant lever de rideau dans la cité Bergeracoise

EN RUGBY

L'U. S. Bergeracoise triomphe du Stade Bordelais.

EN FOOTBALL

L'Entente Bergeracoise bat nettement l'E. S. Briviste.

RUGBY

Grande victoire Usbiste

Si l'aviron, le cyclisme, l'athlétisme, ont tenu l'affiche ces temps derniers, la journée de dimanche a été celle des « rugbymen » et des « soccers ».

Le *Stade Bordelais* au stade Philippe Pétain ; l'*E. S. Briviste* à Campréal.

Comme ouverture de saison, il était difficile de faire mieux.

Nos deux clubs locaux se sont tirés de cette première rencontre avec gloire.

Examinons maintenant les résultats.

A tout seigneur, tout honneur.

Au stade de l'U. S. B.

Une constatation s'impose : l'équipe présentée par le club local démontre que ce dernier tient à sa réputation... Elle se présente sous d'excellents aspects et les centaines de spectateurs furent enthousiasmés.

Comme beaucoup d'autres clubs, l'U. S. B. a eu à pallier à des vides dus à des départs inhérents aux circonstances actuelles.

Cette question a longuement préoccupé les dirigeants de la commission de rugby qui ont eu l'heureuse fortune d'enregistrer des rentrées de classe, venues librement, en dehors de tout coupable « maquignonage » que nous avons toujours combattu.

L'équipe de l'U. S. B. est digne de ses devancières et du maillot « blanc et noir » bien connu des grands clubs qui eurent à affronter les Bergeracois avant guerre, soit en championnat, soit en tournoi amical.

Comment pouvait-il en être autrement quand on saura que les Gardette, Vincent, Monseau, Barraud, Iratchet, Lacombe sont les chevilles ouvrières de notre grand club.

Pour en revenir au match, disons que c'est par 15 points à 5 que l'U. S. B. marque sa supériorité.

La rencontre

Les équipes se sont présentées dans la formation suivante :

Stade Bordelais : 1re ligne, Pascal, Scintin, Murac ; 2e ligne, Saluges, De Fages ; 3e ligne, Chadeau, Meinvielle, Gombaud ; demis (m), Gagnol ; (o), Theux ; trois-quarts, Richenman, Dubroca, Heinrich, Caunègre ; arrière, Carcenac.

U. S. B. : 1re ligne, Lacombe, Raynaud, Robert ; 2e ligne, Bernard, Faure ; 3e ligne, Belvès, Avignon, Désusclade ; demis, m), Col ; (o) Lopez ; trois-quarts, Magne, Ducos, Gardette, Strada ; arrière, Gabar.

1re mi-temps. — Supériorité des usbistes qui, sauf en mêlées dominent leurs adversaires. Le jeu se déroule en territoire bordelais pendant cette première phase.

Le premier essai est marqué sur ouverture de Col qui sert Lopez. Ce dernier sert ses 3/4. Magne dernier possesseur du ballon marque en coin. U. S. B., 3 points.

Le deuxième essai, œuvre de Col qui démarque quelques uns de ses co-équipiers avant de passer à Gardette. Ce jeune joueur fait preuve de décision et marque entre les poteaux. But réussi. U S. B., 8 points.

Les Belvès, Désusclade, Bernard, Avignon, Fort sont déchaînés. Le ballon passe de mains en mains. Ducos fait de nombreuses percées. Sur l'une d'elles il passe à Col qui réussit le goal. U. S. B., 12 points.

La mi-temps est sifflée peu après.

A la reprise, le Stade part en trombe. Sur départ des 3/4, un magnifique essai est marqué. S. B., 5 points.

La ligne d'avants des stadistes impose son jeu. Allons-nous assister à l'effondrement des usbistes ?

Ce serait mal connaître les Fort, Avignon, Belvès, Désusclade qui, malgré la fatigue, serrent les dents et tiennent le coup.

Sur une des rares sorties de mêlées favorables, Col lance ses 3/4 et un magnifique essai est marqué par Strada. U. S. B., 15 points.

Le jeu se déplace constamment. La défense usbiste est toujours en alerte.

Quelques départs de Lopez et Ducos dégagent les buts des locaux et la fin est sifflée par M. Ourtigue qui arbitra avec sa compétence habituelle.

Considérations

En résumé, partie très intéressante à suivre. Joli jeu fourni par les deux équipes.

Le *Stade Bordelais* possède un « quinze » complet dans toutes ses lignes. Dans quelques semaines, ce sera un dur morceau à avaler.

A Bergerac, quelques transformations sont à opérer. Fort, capitaine avisé, joueur complet, saura mettre à leur place les hommes qu'il aura à sa disposition. Nous lui faisons confiance.

Le public s'est retiré enchanté. Pour le moment, tout va bien.

Le C. O. P. O. à Bergerac

Dimanche prochain, partie de championnat. Les usbistes battus à Périgueux au cours du match aller par 9 points à 3 présenteront un « quinze » susceptible de prendre une éclatante revanche. Il y aura encore du monde au stade de Picquecailloux.

FOOTBALL ASSOCIATION

Coupe de France

Sensationnelle victoire de Bergerac sur Brive

Dimanche s'est déroulée sur le stade de Camp-Réal cette rencontre de championnat tant attendue.

Dans la tribune d'honneur, avaient pris place de nombreuses personnalités.

A 14 h. 45, devant des tribunes archi-combles, les deux équipes se présentent sur le terrain. Les couleurs sont hissées et une minute de recueillement est observée à la mémoire de Jacques Serres.

Bergerac joue en bleu, un crêpe noir au bras gauche en souvenir de son camarade.

Les équipes jouent dans les formations suivantes :

Brive : but, Godot ; Bellache, Jacquot, Esfrenses, Rlein, Dublanche, Bosselut, Eubler, Percini et Libératti.

Bergerac : but, Weinstock ; Denoux, Buisan, Chort, Roux, Camus, Wiedman, Dubois, Masmontet, Dufrenne et Dusbraun.

La partie

Dès le coup d'envoi, les Brivistes sont en action, ils font assister à un éblouissant feu d'artifice. Wenstock bloque plusieurs balles difficiles. Le jeu ne se ralentit pas et, au bout de quelques minutes, les Brivistes marquent. Va-t-on assister à l'écrasement local ? La balle vole de tête en tête dans le camp des canaris, et il faut toute la virtuosité de la défense locale pour enrayer des attaques dangereuses. Petit à petit, les Bergeracois qui semblaient intoxiqués par une pareille virtuosité s'organisent. Les attaques de la ligne d'avants, rares et hésitantes du début se font plus nombreuses et plus décidées. Il n'est plus possible aux Brivistes de soutenir leur train d'enfer et, à la 35e minute, Bergerac marque le but de l'égalisation follement applaudi.

La mi-temps survient sur le score nul.

A la reprise, les hommes de Weinstock plus en souffle prennent la direction des opérations. Les attaques partent, très dangereuses par les ailes Nussbaun et Widman. Les Brivistes à leur tour sont acculés à la défense et concède un deuxième but. Klein et Jacquot font un travail défensif énorme et essaient d'enrayer les descentes locales bien conduites soit par les ailes, soit par Dubois, Dufrenne et Masmontet.

Avant la fin, un 3e but vient concrétiser une victoire qui a surpris très agréablement toute la foule assemblée sur le stade de Camp-Réal.

Considérations

L'équipe briviste, battue, n'a nullement démérité. En première mi-temps nous avons admiré sa magnifique technique et sa virtuosité. Klein, Jacquot et Percini se mirent en vedette. Les Brivistes ont été battus par la jeunesse et le cran des Bergeracois. Que dire de ces derniers qui débutent de sensationnelle manière dans le championnat de France. Du goal à l'avant centre, ils ont été magnifiques de courage et de confiance. Une mention toute spéciale à un grand modeste, le demi droit Chort qui abattit une besogne considérable.

Cette victoire va faire du bruit dans le Landernau de la balle ronde. Souhaitons qu'elle ait de nombreux lendemains. Nous voulions savoir ce que valait l'équipe des E. F. F. C. cette saison. Nous sommes fixés, et n'aurons pas à regretter la saison passée. Faisons confiance à nos joueurs, faisons confiance à François Rodriguez et le nom de Bergerac qui s'est hissé parmi les meilleurs, brillera dans cette redoutable compagnie.

Championnat du Limousin

Les résultats

E. F. F. C. (juniors) et E. S. Brive (juniors) font match nul.

E. F. F. C. (réserve) bat E. S. Brive (réserve) par 2 buts à 1.

Le S. C. Tulliste à Camp-Réal en Championnat

Dimanche 10 octobre, deux matches très intéressants d'équipes réserves se dérouleront sur le stade de Camp-Réal. Les juniors et la réserve du S.C. de Tulle seront opposés aux équipes correspondantes locales. Il sera très intéressant de voir à l'œuvre les équipes bergeracoises dans ces deux matches comptant pour le championnat du Limousin. Dans le très dur championnat de France où l'équipe fanion a déjà commencé à briller, il est indispensable d'avoir de très fortes réserves. Le résultat obtenu par les Bergeracois à Brive dimanche dernier peut donner de l'espoir. Des joueurs comme Verdier, Blayn, Charrière, Bor, Sabather, etc .., qui tous ont instrumenté en équipe I, forment une ossature solide. Le jeu de cette équipe sans valoir celui de l'équipe fanion, est d'un niveau très élevé qui ne manquera pas d'intéresser le public. Le match junior commencera à 13 heures, celui des réserves à 15 heures.

BOXE

Vendredi 15, à la salle des Ouvriers, grande soirée de boxe.

AVIRON

Dimanche dernier, le « huit », vainqueur de la Coupe Nationale à Vichy, a fêté cette brillante victoire.

Tous les rameurs de l'équipe se sont trouvés réunis aux côtés de leur dévoué et sympathique président M. Gardette, dans un des salons du restaurant Lestang.

L'aimable traiteur, suivant son habitude, avait fait de son mieux.

Au dessert, Marceau Freyry, au nom des rameurs, et Robert Taillandier, président de la commission sportive, remercièrent M. Gardette d'avoir bien voulu les réunir en une agape amicale.

Tous les rameurs eurent à cœur d'affirmer qu'ils tâcheraient de faire encore mieux la prochaine fois.

Jacques Chaumont, en des paroles simples mais parties du cœur, exprima sa joie d'être au milieu de ses camarades et dit tous ses regrets de quitter le S N B. Il formula des vœux pour le succès de nos couleurs.

Depuis deux ans qu'il était à Bergerac, ce sympathique rameur avait su faire apprécier ses grandes qualités, son esprit de camaraderie. C'est avec peine que tous ses camarades ont vu son départ.

Le S. N. B. lui souhaite bonne chance et espère qu'il pourra bientôt revenir parmi ses membres.

Entrainement — Sitôt que les bateaux seront en état, l'entrainement reprendra tous les dimanches. Les rameurs seront avertis.

Jusqu'à nouvel ordre toutes les « sorties » sont interdites.

A VENDRE chambre à coucher moderne, noyer massif, 1 lit, armoire à glace, table de nuit. — 1 vélomoteur pneu bon état, conviendrait pour remorque. S'adresser Machart, rue Henri Poincaré. 631

APPRENTIS demandés par Sté STIG, rue Baricotte, Bergerac (Visa n° 456). 632

A VENDRE cause départ 201 Peugeot C.t., 4 pl., très bon état, 10 000 fr. Leclercq, rue Descartes, Bergerac. 633

EXCELLENTE AFFAIRE environs BERGERAC, bonne habitation, 5 pièces, dépendances, 2 hectares, eau, électricité, potager labours, vigne, arbres fruitiers, bois bon à couper, jolie situation. BONNAMY, 27, cours d'Alsace, Bergerac. 630

FRANÇAIS, Allemand, Anglais, débutants Surveillance devoirs. S'adr bur. journal. 627

A VENDRE lot barriques, état neuf. Verprat Daniel, St-Laurent des-Vignes 616

A VENDRE enclos et propriété de M et Mme Coste, à Queyroux, Liorac (Dordogne) 619

A VENDRE poste T S F., toutes ondes, état neuf. S'adr J. Guitraud, retraité, à Faux 620

CABINET COMPTABLE à vendre, rapport 45.000, facilités. Bernadet Castillonnès 621

ON DEMANDE chambre meublée dans famille, pour jeune polytechnicien, peu éloigné poudrerie. S'adr ou écrire M. Sénéquier, chambre 1, Hôtel de la Gare. Très pressé 623

ON DEMANDE femme ménage, trois matinées par semaine S'adresser Mme Duchénoy, rue Maréchal Fayolle (Visa n° 30). 624

VENDS pardessus gris neuf, 1m 72, tour poit 0.97 Chaussures dames 37, box croco, neuves. Evier blanc en grès vernissé. S'adresser Muller, Monsac, Beaumont. 625

COMPTABILITÉ sténo dactylo et tous travaux de bureau, demi-journée. S'adr bureau du journal. 626

A VENDRE casse-pommes, pompe à vin, matériel et outils de tonnellerie. S'adresser veuve Daurade, à Peymilou. 628

MILLE FRANCS à qui procurera logement vide 3 ou 4 pièces Bergerac ou environs immédiats. S'adresser bureau du journal. 612

SUIS ACHETEUR vins tout degré, toute provenance faire offre à Sicard, courtier en vins, route de Bordeaux, tél. 812. Bergerac. 250

La plus brillante des Carrières vous sera réservée si vous apprenez *la Comptabilité*, par correspondance. Brochure explicat. n° 32 X sur demande acc de 3 frs par envoi Cours T.F.J. 65, rue de la Victoire, Paris (IXe) 535

BON MARCHÉ on vendrait un ou plusieurs emplacements bien situés — A vendre de nombreuses propriétés de rapport en Dordogne et surtout en Lot-et-Garonne. Quelques maisons bien situées en ville et dans les environs. Assurances toutes branches Agence BONNAMY, cours d'Alsace, Bergerac. 594

MONOBEUR engraisse porcs et tous animaux. Evite mortalité. Essayez-le de suite. Dépôt général : 1, rue Candillac. MONOCHEVAUX remplace l'avoine 546

SUIS ACHETEUR bois d'œuvre et de chauffage. Gassia Marius, Prigonrieux.

ÉCHANGERAIS appartement meublé 2 pièces Périgueux contre appartement à Bergerac, centre ville. Ecrire M. Hochard, 9, rue Kléber, Périgueux. 598

A VENDRE emplacement grande façade, bordure route, avec belle pièce de vigne premier choix, plein rendement, le tout à un kilomètre de Bergerac. S'adr à M. Beaudet, Caville La Chillaude, route Sainte-Foy-des-Vignes, qui renseignera. 606

A VENDRE voiture à bras genre jardinière. S'adresser Ballet, 25, place Gambetta. 635

A VENDRE bateaux, bon état. Tamarelle, châlet Castang, à l'Alba. 637

HERBORISTERIE S. GÉRAUD-JARDEL
36, rue du Mourier, BERGERAC — Tel. 733

Plantes médicinales — Eaux minérales — Lait concentré — Farines lactées et petits déjeuners.
Accessoires pour bébés. — Biberons — Tétines — Culottes caoutchouc — Alèzes — Drap d'hôpital — Pointes — Parfumerie.
Articles d'hygiène et pour malades — Bassins — Douches — Poires à injection — Pansements.
Encaustiques — Alun — Crésyl — Produits d'entretien — Eponges.
Papiers à filtrer — Insecticides — Produits vétérinaires.

Etudes de Me BRASSEM, huissier à Bergerac, DENOIX de SAINT-MARC, notaire à Bergerac, FEYDY, commissaire priseur à Bergerac.

Vente aux Enchères Publiques

sur licitation

Le *lundi 25 octobre 1943*, à Bergerac, Hôtel des Ventes, Place Gambetta, il sera vendu aux enchères publiques par Me FEYDY, commissaire-priseur :

UN FONDS DE COMMERCE

hôtel restaurant-café, exploité à Bergerac, 84, avenue de Verdun.

Mise à prix : 40.000 fr.

Marchandises en sus à prix de facture.

Consignation préalable 20.000 francs, tel que le tout dépend de la communauté SADERNE GREIL.

Au comptant frais en sus.

R. FEYDY.

Offre gratuite aux arthritiques

Un nouveau traitement

Tous ceux qui souffrent de rhumatismes, goutte, sciatique, maux de reins, névralgies, migraines, gravelle, poussées d'eczéma, ont intérêt à essayer le nouveau traitement par les Dragées de Magnogène. Juste quelques dragées à avaler et l'élimination de l'acide urique est activée. Les douleurs s'apaisent ; les articulations deviennent plus souples. La peau devient saine. L'état général est grandement amélioré. Tous les détails sur ce traitement remarquable sont donnés dans une documentation du plus haut intérêt qui est envoyée gracieusement par les Laboratoires D A Romon, 30, rue Malesherbes, Lyon.

Tribunal de Commerce de Bergerac

Les créanciers de la faillite du sieur Poumeyrol Alfred, scierie mécanique à Couze Saint-Front, sont informés, conformément à l'article 494 du code de commerce modifié par le décret-loi du 8 août 1935 que le syndic a déposé au greffe l'état des créances vérifiées.

En conformité de l'article 495 du code de commerce, tout créancier vérifié ou porté au bilan a un délai de huit jours à dater de la présente insertion pour formuler des contredits ou des réclamations au greffe, soit par lui-même, soit par mandataire, par voie de mention sur l'état.

Le failli a le même droit.

Ce délai de huitaine expiré, l'état des créances sera arrêté définitivement par M. le juge commissaire.

Pour insertion,

Le Greffier, P. FÉVRIER.

Etude de Me DENOIX de SAINT-MARC, notaire à Bergerac (Dordogne)

Cession de Parts et Dissolution de Société

Suivant acte reçu par Me DENOIX de SAINT MARC, notaire à Bergerac, le dix-sept septembre mil neuf cent quarante-trois, Monsieur Jean BONNET, ancien commerçant, demeurant à Bergerac, place Gambetta, n° 33, a cédé à Madame Eugénie-Alphonsine BRUNOT, négociant, veuve en premières noces de Monsieur Paul MARÉCHAL, épouse séparée de corps en deuxièmes noces de Monsieur Emile TORTELLIER, demeurant à Bergerac, 15, rue Cyrano.

Les vingt-cinq parts de mille francs chacune lui appartenant dans la société à responsabilité limitée « A CENDRILLON », ayant son siège social à Bergerac 15, rue Cyrano.

Par suite de cette cession, Madame Tortellier s'est trouvée seule propriétaire de toutes les parts de ladite société qui se trouve dissoute de plein droit à partir du jour de l'acte.

Deux expéditions dudit acte ont été déposées au greffe du Tribunal de Commerce de Bergerac, à la date du six octobre mil neuf cent quarante-trois.

Pour extrait et mention.

DENOIX DE SAINT-MARC.

Foudres, Demi-Muids Cuves, Barriques
en lies blanche et rouge

Tonnellerie DE SA CONTE
ROUTE DE POMBONNE
Tél. 608 BERGERAC Tél. 608
achète tartre blanc et rouge

Etude de Me MARTIN, notaire à Monpazier (Dordogne)

Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par Me MARTIN, notaire à Monpazier (Dordogne), le cinq septembre mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Beaumont le dix du même mois, folio 70, case 511.

Monsieur André-Emile MEYNIEL, ci-devant hôtelier, actuellement cuisinier, et Madame Germaine-Marie MALEYRAN, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Pessac (Gironde), quartier des Echoppes, chemin de Madran, n° 12, ayant demeuré à Pauillac (Gironde), à Monpazier et à Bordeaux, 51, rue Armand Dulamont,

Ont vendu à Madame Albertine POULANGE, sans profession, épouse de Monsieur Jean dit François LAFFON ou LAFON, jardinier et marchand de légumes, avec lequel elle demeure à Monpazier.

Le fonds de commerce d'Hôtel, Restaurant et café connu sous le nom de HOTEL DE LONDRES, exploité à Monpazier, foirail Nord, comprenant : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, et tous autres éléments incorporels y attachés, la licence, le droit au bail des locaux où est exploité ce fonds et divers matériel, mobilier commercial et marchandises.

L'entrée en jouissance a été fixée au cinq septembre mil neuf cent quarante-trois.

Cette vente a été publiée dans le *Bulletin Officiel* des Ventes et Cessions de fonds de commerce du six octobre mil neuf cent quarante-trois.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites, à peine de forclusion, dans les vingt jours, au plus tard, du présent avis qui renouvelle celui paru dans le même journal l'*Indépendant* du vingt-cinq septembre mil neuf cent quarante-trois.

Elles seront reçues à Monpazier, en l'étude de Me MARTIN, notaire, où domicile est élu

Pour deuxième insertion.

Signé : G. MARTIN.

Etude de Me MARTIN, notaire à Monpazier (Dordogne)

Attribution de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par Me MARTIN, notaire à Monpazier, le dix-neuf août mil neuf cent quarante trois, enregistré à Beaumont le vingt-huit août mil neuf cent quarante-trois, folio 67, case 499

Madame Elise-Nélie AMBLARD, bouchère, veuve de Monsieur Louis LACHAUDRU, demeurant à Monpazier, a fait donation,

A Monsieur Pierre LACHAUDRU, garçon boucher, demeurant à Monpazier, et Mademoiselle Fernande LACHAUDRU, auxiliaire des Postes, demeurant à Monpazier.

Des droits lui appartenant dans le fonds de commerce de boucherie exploité par elle à Monpazier, rue Notre Dame, dépendant de la communauté ayant existé entre elle et son mari, et comprenant les éléments incorporels et le matériel.

Sous la condition, qui a été acceptée, qu'elle jouisse par elle-même de ce fonds de commerce jusqu'à son décès ou jusqu'à ce qu'elle décide d'en cesser l'exploitation.

Les donataires ont procédé au partage des droits donnés et de ceux leur revenant dans la succession de M. Louis Lachaudru, leur père, et aux termes de ce partage le fonds de commerce de boucherie a été attribué à M. Pierre Lachaudru, qui entrera en jouissance au décès de Madame veuve Lachaudru, née Amblard, ou quand celle-ci décidera de cesser d'exploiter.

L'insertion prévue par l'article 34 de la loi du 29 avril 1926 a paru au Bulletin annexe du *Journal Officiel* du six octobre mil neuf cent quarante-trois.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites, à peine de forclusion, dans les vingt jours, au plus tard, du présent avis qui renouvelle celui paru dans le même journal l'*Indépendant* du vingt cinq septembre mil neuf cent quarante trois.

Elles seront reçues à Monpazier, en l'étude de Me MARTIN, notaire, où domicile est élu

Pour deuxième insertion.

Signé : G. MARTIN.

L'Administrateur Gérant :
R. TAILLANDIER.

Chaussures de Limoges
58, rue Neuve, R. BURE, chausseur
Série pour la Classe
- pour la Marche
- pour l'Appartement